



Nations Unies

Rapport de la Conférence du désarmement

Session de 2008

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-troisième session

Supplément n° 27

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 27

Rapport de la Conférence du désarmement

Session de 2008



Nations Unies • New York, 2008

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	1
II. Organisation des travaux de la Conférence	2–28	1
A. Session de 2008 de la Conférence	2–8	1
B. Participants aux travaux de la Conférence	9	2
C. Présence et participation d’États non membres de la Conférence	10–11	3
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2008	12–22	3
E. Élargissement de la composition de la Conférence	23–24	6
F. Réexamen de l’ordre du jour de la Conférence	25	7
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	26	7
H. Communications émanant d’organisations non gouvernementales	27–28	7
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 2008	29–55	7
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	35–38	8
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	39	9
C. Prévention d’une course aux armements dans l’espace	40–43	9
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d’armes nucléaires contre l’emploi ou la menace de ces armes	44–45	10
E. Nouveaux types et systèmes d’armes de destruction massive; armes radiologiques	46–47	10
F. Programme global de désarmement	48–49	11
G. Transparence dans le domaine des armements	50–51	11
H. Examen d’autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d’autres mesures pertinentes	52	11
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l’Assemblée générale des Nations Unies	53–55	12

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement remet à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies son rapport annuel sur sa session de 2008, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2008 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 23 janvier au 28 mars, du 12 mai au 27 juin et du 28 juillet au 12 septembre 2008. Durant cette période, elle a tenu 35 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont elle était saisie.

3. La Conférence a tenu en outre 33 séances plénières informelles consacrées à son ordre du jour, son programme de travail, son organisation et sa procédure, ainsi qu'à d'autres questions.

4. Conformément au paragraphe 9 du Règlement intérieur, les États membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence : Tunisie, Turquie, Ukraine, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique et Venezuela (République bolivarienne du).

5. À la séance inaugurale de la session de 2008, tenue le 23 janvier, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, s'est adressé à la Conférence et l'a notamment engagée vivement à retrouver l'ambition et le sentiment de faire cause commune qui lui ont jadis permis de produire des résultats. Il a également demandé aux ministres des affaires étrangères et autres dirigeants politiques de venir à la Conférence du désarmement et de favoriser le retour à un travail productif (CD/PV.1083).

6. En outre, sur l'invitation conjointe du Président de la Conférence, M. Samir Labidi (Tunisie), et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Sergei Ordzhonikidze, les dignitaires ci-après ont pris la parole à la Conférence du désarmement : M. Abdelwaheb Abdallah, Ministre des affaires étrangères de la Tunisie (CD/PV.1083), M. Des Browne, Ministre de la défense du Royaume-Uni (CD/PV.1087), M. Thomas D'Agostino, Administrateur de la National Nuclear Security Administration des États-Unis d'Amérique (CD/PV.1088), M. Sergei Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie (CD/PV.1089), M. Jorge Taiana, Ministre argentin des affaires étrangères et du commerce international (CD/PV.1095), M. Maxime Verhagen, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas (CD/PV.1096), M. Marat Tazhin, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan (CD/PV.1096), M. Adrian Cioroianu, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie (CD/PV.1096), M. Manouchehr Mottaki, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran (CD/PV.1096), M. Ján Kubiš, Ministre des affaires étrangères de la République slovaque (CD/PV.1096), M. Santos Calderón, Vice-Président de la Colombie (CD/PV.1096), M. Jonas Gahr Støre, Ministre des affaires étrangères de la Norvège (CD/PV.1096), M. Rafet Akgünay, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Turquie (CD/PV.1097), M. Yasuhide

Nakayama, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1097), M. Volodymyr Khandogiy, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine (CD/PV.1097), M. Frank Belfrage, Ministre des affaires étrangères de la Suède (CD/PV.1098), et M. Emilio Izquierdo Miño, Sous-secrétaire d'État aux affaires multilatérales, du Ministère des affaires étrangères, du commerce et de l'intégration de l'Équateur (CD/PV.1107). La Conférence a également eu communication d'un message de M. Yang Jiechi, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine (CD/PV.1089). À la 1110^e séance plénière du 25 juin 2008, sur l'invitation du Président de la Conférence, l'Ambassadeur John Duncan (Royaume-Uni), et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze, M. Javier Solana, Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune du Conseil de l'Union européenne, a prononcé un discours devant la Conférence (CD/PV.1110).

7. Ces intervenants, reconnaissant l'importance de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, ont abordé des questions très diverses touchant au désarmement et à la sécurité internationale. Tout en se déclarant préoccupés par l'impasse dans laquelle la Conférence se trouvait encore, ils ont dit qu'ils se félicitaient des efforts concertés des six Présidents et appuieraient la poursuite des efforts pour dégager un consensus à propos de l'ouverture de négociations multilatérales. La Conférence a accueilli leurs propos avec satisfaction, y voyant l'expression d'un soutien à ses efforts et au rôle qui est le sien d'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

8. Le secrétariat organique de la Conférence était composé de M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de M. Tim Caughley, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et Directeur du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, et de M. Jerzy Zaleski, Spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence.

B. Participants aux travaux de la Conférence

9. Les représentants des 65 États membres ci après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle Zélande, Pakistan, Pays Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

10. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 38 États non membres. Elle a donc invité les États non membres ci après à participer à ses travaux : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie Herzégovine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Estonie, ex République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maurice, Monténégro, Mozambique, Népal, Oman, Philippines, Portugal, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Saint Siège, Serbie, Slovénie, Soudan et Uruguay.

11. La Conférence était saisie des documents suivants, relatifs à la présence et à la participation d'États non membres :

- a) CD/1834, intitulé « Lettre datée du 25 janvier 2008, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République turque à la Conférence concernant les demandes que des États non membres ont formulées pour participer en 2008 aux travaux de la Conférence »;
- b) CD/1838, intitulé « Lettre datée du 21 février 2008, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de Chypre concernant la position de Chypre sur la question soulevée dans le document CD/1834, daté du 25 janvier 2008 ».

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2008

12. À sa 1084^e séance plénière, le 24 janvier 2008, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son président conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, la Conférence du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de 2008. Cet ordre du jour (CD/1835) est libellé comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2008 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques.

6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. »

13. Le Président a alors fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son Règlement intérieur. »

14. Conformément au paragraphe 57 du rapport de la Conférence sur les travaux de sa session de 2007 (CD/1831), le dernier Président de la session de 2007 (République arabe syrienne) et le premier Président de celle de 2008 (Tunisie) ont procédé à des consultations informelles entre les sessions afin de permettre l'engagement de travaux de fond dès le début de la session de 2008. Ces consultations ont été tenues en collaboration avec les cinq autres Présidents successifs de la session de 2008 : Turquie, Ukraine, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, États Unis d'Amérique et Venezuela (République bolivarienne du).

15. À la 1087^e séance plénière, le 5 février 2008, le Président, l'Ambassadeur Samir Labidi (Tunisie), a indiqué qu'à l'issue des consultations qu'il avait tenues il apparaissait clairement que la Conférence n'était parvenue à un consensus ni sur la création d'un organe subsidiaire ni sur une proposition de programme de travail, et qu'il fallait poursuivre les efforts pour rapprocher les points de vue et trouver un moyen de contribuer à un consensus sur l'engagement des travaux de fond. Il a indiqué que la présidence, agissant sous sa propre responsabilité, désignerait des coordonnateurs pour chacun des points de l'ordre du jour, sans préjudice de toute décision que la Conférence pourrait prendre ultérieurement sur le programme de travail. Sous l'autorité des Présidents de la session de 2008 de la Conférence, les coordonnateurs organiseraient et présideraient les délibérations sur les points de l'ordre du jour d'une manière globale et sans condition préalable, en tenant compte de toutes les vues et propositions pertinentes qui ont déjà été formulées ou qui le seraient par la suite. Les coordonnateurs feraient rapport sur les débats consacrés aux divers points de l'ordre du jour aux Présidents de 2008, lesquels, en coordination avec chacun des coordonnateurs, finaliseraient le rapport sur les progrès enregistrés sur chaque point. Le Président a ensuite annoncé que les Présidents de 2008 désignaient les coordonnateurs suivants :

a) L'Ambassadeur Juan Martabit, du Chili, pour les points 1 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 2 (Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées) de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur le désarmement nucléaire;

b) L'Ambassadeur Sumio Tarui, du Japon, pour les points 1 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 2 (Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées) de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires;

c) L'Ambassadeur Marius Grinius, du Canada, pour le point 3 de l'ordre du jour (Prévention d'une course aux armements dans l'espace);

d) L'Ambassadeur Babacar Carlos Mbaye, du Sénégal, pour le point 4 de l'ordre du jour (Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes);

e) L'Ambassadeur Petko Draganov, de la Bulgarie, pour le point 5 de l'ordre du jour (Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques);

f) L'Ambassadeur Dayan Jayatilleka, de Sri Lanka, pour le point 6 de l'ordre du jour (Programme global de désarmement);

g) L'Ambassadeur I Gusti Agung Wesaka Puja, de l'Indonésie, pour le point 7 de l'ordre du jour (Transparence dans le domaine des armements).

Le Président a en outre fait distribuer un cadre organisationnel contenant le calendrier des futures séances de la Conférence pour sa session de 2008 (CD/WP.549). Le cadre organisationnel a ensuite été actualisé par les présidents qui se sont succédé.

16. Sous la présidence de l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü (Turquie), d'intenses consultations ont été menées en vue de parvenir à un accord sur un programme de travail. Le 13 mars 2008, le Président a fait distribuer, au nom des Présidents de 2008, une nouvelle proposition sous forme d'un projet de décision que la Conférence pourrait adopter (CD/1840) afin d'établir une base pour l'organisation des travaux de la Conférence.

17. Après la présentation du document CD/1840, les Présidents de 2008 – M. Samir Labidi (Tunisie), M. Ahmet Üzümcü (Turquie), M. Yevhen Bersheda (Ukraine), M. John Duncan (Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord), M^{me} Christina Rocca (États Unis d'Amérique), M. Germán Mundaraín Hernández [Venezuela (République bolivarienne du)] – ont mené des consultations intensives en vue de parvenir à un accord sur le texte.

18. Le 27 mars 2008, le Président, M. Yevhen Bersheda (Ukraine), a présenté, sous sa propre responsabilité, un document intitulé « Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la première partie de la session de 2008 » (CD/1841), qui faisait notamment état du fait que les Présidents de la session de 2008 de la Conférence avaient étroitement dialogué avec les membres de la Conférence et les coordonnateurs pour les points de l'ordre du jour, parallèlement aux consultations bilatérales et aux réunions qui se sont tenues régulièrement avec les coordonnateurs des groupes régionaux.

19. Le 27 juin 2008, la Présidente, l'Ambassadrice Christina Rocca (États Unis d'Amérique), a présenté, sous sa propre responsabilité, un document intitulé « Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la deuxième partie de la session de 2008 » (CD/1845), qui faisait notamment état du fait qu'il restait du temps qui pouvait être mis à profit pour mettre en œuvre les dispositions du document CD/1840 – si ce document était approuvé – durant la troisième partie de la session de 2008 et qu'il ne faudrait ménager aucun effort pour adopter un programme de travail par consensus.

20. Le 26 août 2008, le Président, M. Germán Mundaraín Hernández [Venezuela (République bolivarienne du)], a présenté, sous sa propre responsabilité, un document intitulé « Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la troisième partie de la session de 2008 » (CD/1848), qui faisait notamment état du fait que la proposition de la présidence publiée sous la cote CD/1840 continuait

d'emporter l'adhésion d'un nombre important de délégations, sans toutefois que la Conférence parvienne au consensus.

21. Un large éventail de délégations ont appuyé la proposition de la présidence publiée sous la cote CD/1840. Un certain nombre qui avaient exprimé des préoccupations au sujet de certains éléments de cette proposition ont dit qu'elles ne s'opposeraient pas à un consensus à son sujet, et d'autres ont déclaré qu'elles craignaient que la proposition ne réponde pas à leurs attentes. Certaines ont déclaré que la proposition leur inspirait des réserves et des inquiétudes quant au fond et que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour y faire face. Les délégations ont donc conclu qu'il fallait mener de nouvelles consultations pour parvenir à un consensus sur l'adoption d'un programme de travail.

22. La Conférence était saisie des documents ci après qui traitaient de son ordre du jour et de son programme de travail :

a) CD/1837, intitulé « Lettre datée du 8 février 2008, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Égypte, concernant le document CD/WP.549 daté du 5 février 2008 »;

b) CD/1840, intitulé « Projet de décision établi par les Présidents de la session de 2008 de la Conférence du désarmement »;

c) CD/1841, intitulé « Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la première partie de la session de 2008 »;

d) CD/1843, intitulé « Lettre datée du 4 avril 2008, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Pakistan, transmettant le texte de la déclaration faite par ce dernier lors d'une séance informelle tenue le 13 mars 2008 »;

e) CD/1845, intitulé « Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la deuxième partie de la session de 2008 »;

f) CD/1848, intitulé « Rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la troisième partie de la session de 2008 »;

g) CD/1851, intitulé « Lettre datée du 5 septembre 2008, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Pakistan, transmettant un document intitulé "Position concernant le document CD/1840" ».

E. Élargissement de la composition de la Conférence

23. Les délégations ont traité en séance plénière la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

24. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues, des 24 États énumérés ci après dans l'ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovaquie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Jamahiriya arabe libyenne, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie et Malte.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

25. Les délégations ont traité en séance plénière la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

26. Les délégations ont traité en séance plénière la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances.

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

27. Conformément à l'article 42 du Règlement intérieur, la liste de toutes les communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de leurs représentants a été distribuée aux délégations (document CD/NGC/42).

28. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le Président de la Conférence du désarmement a donné lecture, à la 1099^e séance plénière, le 11 mars 2008, d'une déclaration du Groupe de travail d'ONG sur la paix, du Comité d'ONG sur la condition de la femme, portant sur des questions relatives à la paix, à la sécurité et au désarmement (CD/PV.1099). Par la suite, plusieurs délégations ont estimé que la déclaration du Groupe devrait être prononcée par l'un de ses auteurs.

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 2008

29. Les Présidents de la session de 2008 de la Conférence ont nommé les coordonnateurs pour les points 1 à 7 de l'ordre du jour, et ont fait distribuer les cadres organisationnels de la Conférence contenant le programme des séances de 2008, sans préjuger de toutes décisions que pourrait prendre ultérieurement la Conférence sur son programme de travail. Les coordonnateurs, sous l'autorité des Présidents de 2008, ont présidé les séances informelles sur les points 1 à 7 de l'ordre du jour et en ont communiqué les résultats aux Présidents.

30. Le 15 août 2008, la Présidente de la Conférence, l'Ambassadrice Christina Rocca (États Unis d'Amérique), agissant au nom des Présidents de 2008, a adressé une lettre au Secrétaire général de la Conférence pour lui transmettre les textes des rapports des sept coordonnateurs soumis aux Présidents de la session de 2008 sur les travaux réalisés par ces coordonnateurs durant ladite session (CD/1846).

31. La Conférence a nettement progressé en tenant d'importants débats thématiques sur tous les points de l'ordre du jour, mais n'est pas encore parvenue à un consensus sur un programme de travail.

32. Les Présidents de la Conférence ont rendu compte des travaux réalisés par la Conférence durant les première (CD/1841), deuxième (CD/1845) et troisième (CD/1848) parties de la session de 2008.

33. La liste des documents publiés par la Conférence et le texte de ces documents sont reproduits en tant qu'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des comptes rendus in extenso, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2008, ainsi que le texte des comptes rendus in extenso des séances plénières officielles de la Conférence.

34. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 23 janvier 2008 (CD/1832), par laquelle le Secrétaire général de l'ONU transmettait la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, qui avaient été adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante deuxième session en 2007, y compris les résolutions où il était fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement. Ces dernières sont énumérées ci après :

- 62/19 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (par. 2, 5 et 6);
- 62/20 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (par. 2, 5, 6 et 8);
- 62/34 Interdiction de déverser des déchets radioactifs (par. 1, 4 et 5);
- 62/37 Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires (par. 10);
- 62/38 Désarmement régional (par. 1);
- 62/42 Désarmement nucléaire (par. 14, 15, 19 et 20);
- 62/44 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous régional (par. 2);
- 62/51 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (par. 1 et 2);
- 62/54 Rapport de la Commission du désarmement (par. 5 et 9);
- 62/55 Rapport de la Conférence du désarmement (par. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7).

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

35. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

36. Le document suivant, qui portait sur ce point de l'ordre du jour, a été présenté à la Conférence :

CD/1842, intitulé : « Lettre datée du 25 mars 2008, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République française auprès de la Conférence, transmettant le discours

prononcé par le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, à Cherbourg le 21 mars 2008 ».

37. Conformément à l'initiative commune des Présidents de la Conférence pour la session de 2008, un coordonnateur, M. Alejandro Rogers, représentant l'Ambassadeur Juan Martabit et l'Ambassadeur Carlos Portales (Chili), a présidé trois séances informelles, tenues les 5 et 19 février et le 31 juillet 2008 et consacrées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur le désarmement nucléaire, et a rendu compte aux Présidents de 2008, le 6 mars et le 13 août 2008, des progrès réalisés (CD/1846, annexe I).

38. En outre, toujours conformément à l'initiative commune des Présidents de la Conférence pour la session de 2008, un autre coordonnateur, l'Ambassadeur Sumio Tarui (Japon), a présidé trois séances informelles, tenues les 6 et 20 février et le 31 juillet 2008 et consacrées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, et a rendu compte aux Présidents de 2008, le 6 mars et le 13 août 2008, des progrès réalisés (CD/1846, annexe II).

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

39. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

40. À la 1089^e séance plénière, le 12 février 2008, M. Sergei Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, et l'Ambassadeur Li, intervenant au nom de M. Yang, Ministre chinois des affaires étrangères, ont présenté le projet de « traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux ».

41. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question, notamment en ce qui concerne la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, ainsi que la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

42. Les documents suivants, qui portaient sur ce point, ont été présentés à la Conférence :

a) CD/1836, intitulé : « Lettre datée du 12 février 2008, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République populaire de Chine à la Conférence, transmettant un message du Ministre chinois des affaires étrangères à la Conférence »;

b) CD/1839, intitulé : « Lettre datée du 12 février 2008, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie et celui de la République populaire de Chine à la Conférence, transmettant le texte, en langues chinoise et russe, du projet de "traité

relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux", soumis par la Fédération de Russie et la Chine »;

c) CD/1844, intitulé : « Lettre datée du 20 juin 2008, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Canada auprès de la Conférence, transmettant le texte du rapport de la Conférence organisée par l'UNIDIR, intitulée "La sécurité spatiale : la prochaine génération" et tenue le 31 mars et le 1^{er} avril 2008 à Genève »

d) CD/1847, intitulé : « Lettre datée du 19 août 2008, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des États Unis d'Amérique, transmettant des observations sur le projet de "traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux", tel qu'il figure dans le document CD/1839 du 29 février 2008. ».

43. Conformément à l'initiative commune des Présidents de la Conférence pour la session de 2008, le coordonnateur pour ce point, l'Ambassadeur Marius Grinius (Canada), a présidé trois séances informelles, tenues les 7 et 21 février et le 5 août 2008 et consacrées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et a rendu compte aux Présidents de 2008, le 6 mars et le 13 août 2008, des progrès réalisés (CD/1846, annexe III).

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

44. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

45. Conformément à l'initiative commune des Présidents de la Conférence pour la session de 2008, le coordonnateur pour ce point, l'Ambassadeur Babacar Carlos Mbaye (Sénégal), a présidé trois séances informelles, tenues les 12 et 21 février et le 7 août 2008 et consacrées aux arrangements efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de telles armes, et a rendu compte aux Présidents de 2008, le 6 mars et le 13 août 2008, des progrès réalisés (CD/1846, annexe IV).

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques

46. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

47. Conformément à l'initiative commune des Présidents de la Conférence pour la session de 2008, le coordonnateur pour ce point, l'Ambassadeur Petko Draganov (Bulgarie), a présidé trois séances informelles, tenues les 13 et 29 février et le 7 août 2008 et consacrées aux nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive;

armes radiologiques, et a rendu compte aux Présidents de 2008, le 6 mars et le 13 août 2008, des progrès réalisés (CD/1846, annexe V).

F. Programme global de désarmement

48. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

49. Conformément à l'initiative commune des Présidents de la Conférence pour la session de 2008, le coordonnateur pour ce point, l'Ambassadeur Dayan Jayatilaka (Sri Lanka), a présidé trois séances informelles, tenues les 14 et 27 février et le 12 août 2008 et consacrées au programme global de désarmement, et a rendu compte aux Présidents de 2008, le 6 mars et le 13 août 2008, des progrès réalisés (CD/1846, annexe VI).

G. Transparence dans le domaine des armements

50. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

51. Conformément à l'initiative commune des Présidents de la Conférence pour la session de 2008, le coordonnateur pour ce point, l'Ambassadeur I Gusti Agung Wesaka Puja (Indonésie), a présidé trois séances informelles, tenues les 15 et 28 février et le 12 août 2008 et consacrées à la transparence dans le domaine des armements, et a rendu compte aux Présidents de 2008, le 6 mars et le 13 août 2008, des progrès réalisés (CD/1846, annexe VII).

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

52. À sa session de 2008, la Conférence était aussi saisie des documents suivants :

a) CD/1833, intitulé : « Lettre datée du 19 décembre 2007, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par les Représentants permanents de la Fédération de Russie et des États Unis d'Amérique à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration conjointe de la Fédération de Russie et des États Unis d'Amérique relative au traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, publiée le 25 octobre 2007 »;

b) CD/1849, intitulé : « Lettre datée du 28 août 2008, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant les textes d'une déclaration du Président de la Fédération de Russie et d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères en date du 26 août 2008 au sujet de la reconnaissance de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie »;

c) CD/1850, intitulé : « Lettre datée du 26 août 2008, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la

Géorgie à la Conférence, transmettant le texte concernant la situation actuelle en Géorgie »;

d) CD/1852, intitulé : « Lettre datée du 9 septembre 2008, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Kazakhstan à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration faite à Moscou par les Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, le 4 septembre 2008 ».

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

53. S'appuyant sur le maintien du haut niveau et de la spécificité de ses activités tout au long de l'année 2008 et soucieuse de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2009, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes, qui ont été, sont ou seront présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra.

54. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2009 seraient les suivantes :

Première partie : 19 janvier 27 mars;

Deuxième partie : 18 mai 3 juillet;

Troisième partie : 3 août 18 septembre.

55. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante troisième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 9 septembre 2008.

Le Président de la Conférence
Germán Mundaraín Hernández
Venezuela (République bolivarienne du)

